Informations de base

1995/2097(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Processus de paix au Moyen-Orient **Subject** 6.10.05 Maintien de la paix, missions humanitaires, gestion des crises	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense	COLAJANNI Luigi Alberto (PSE)	21/06/1995

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2019	1997-06-26
Affaires générales	1977	1996-12-06
Affaires générales	1950	1996-10-01
Affaires générales	1958	1996-10-28
Affaires générales	1984	1997-01-20
Affaires générales	1922	1996-05-13
Affaires générales	1968	1996-11-25
Affaires générales	2024	1997-07-22
Affaires générales	1943	1996-07-16

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/06/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/05/1996	Débat au Conseil		Résumé
16/07/1996	Débat au Conseil		
01/10/1996	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
28/10/1996	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
30/10/1996	Vote en commission		Résumé
30/10/1996	Dépôt du rapport de la commission	A4-0351/1996	
13/11/1996	Débat en plénière		

14/11/1996	Fin de la procédure au Parlement		
02/12/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		
06/12/1996	Débat au Conseil		Résumé
20/01/1997	Débat au Conseil		Résumé
26/06/1997	Débat au Conseil		
22/07/1997	Débat au Conseil		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1995/2097(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/4/06705

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0351/1996 JO C 362 02.12.1996, p. 0005	30/10/1996	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0602/1996 JO C 362 02.12.1996, p. 0226-0255	14/11/1996	Résumé

Processus de paix au Moyen-Orient

1995/2097(INI) - 25/11/1996

Le Conseil a eu un échange de vues sur la situation au Moyen-Orient à la suite de la dernière visite de la troïka ministérielle dans la région. Le Conseil a adopté une action commune et nommé un ambassadeur, M. A. MORATINOS, comme envoyé spécial de l'Union européenne au processus de paix au Moyen-Orient. ·

Processus de paix au Moyen-Orient

1995/2097(INI) - 14/11/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le rapport de M. Luigi COLAJANNI (PSE, I) adopté par 318 voix contre 44 et 22 abstentions reflète la vive inquiétude du Parlement européen face au blocage du processus de paix. Le Parlement se félicite toutefois de la reprise des négociations et espère qu'elles conduiront à une mise en oeuvre rapide des accords d'Oslo. Il rappelle la nécessité de parvenir à une solution juste et durable, comprenant la satisfaction de l'aspiration des Palestiniens à une véritable patrie. L'attitude du gouvernement Netanyahu est dénoncée car la nouvelle politique israëlienne consiste à "ne pas reconnaître, ni appliquer les engagements pris par le gouvernement antérieur". Le non-retrait de l'armée israëlienne d'Hébron, les nouvelles implantations dans les territoires de l'Autorité palestinienne, l'ouverture du tunnel sous l'esplanade des mosquées, les incertitudes qui pèsent sur le sort de la Maison d'Orient et le bouclage des territoires sont autant d'éléments qui compromettent gravement les relations israëlo-palestiniennes et risquent d'entraîner une dégradation générale de la situation. Dans ce contexte, le gouvernement israëlien est fermement appelé à ne pas persister dans sa politique et donc à appliquer les accords d'Oslo car le dialogue avec l'autorité palestinienne constitue la seule voie pour parvenir à la paix. Par ailleurs, à propos de la situation dans les territoires de l'autorité palestinienne, le rapport se déclare préoccupé par la récente dégradation de la situation concernant le respect des droits de l'homme et l'établissement de la démocratie. Il souligne qu'il est indispensable que l'autorité palestinienne

s'engage à développer les garanties démocratiques, les droits individuels, le droit d'association et les droits de l'homme. Face à cette situation, l'Union devrait, en complément de son rôle de premier plan en matière d'assistance économique, prendre une initiative politique, notamment en s'efforçant de renforcer la société civile palestinienne. Le Parlement se montre favorable à la désignation de l'envoyé spécial dans la région. En outre, il est positif d'entamer les négociations en vue de la conclusion d'un accord commercial UE/Autorité palestinienne. Celui-ci devrait être remplacé par un accord d'association lorsque l'autorité palestinienne sera dotée d'un statut juridique lui permettant de conclure ce type d'accord. Enfin le PE estime que la paix doit être globale, c'est-à-dire conclue également avec les voisins d'Israël. Il faut reprendre les négociations avec la Syrie; ce pays doit conclure un accord avec le Liban dont les troupes étrangères doivent se retirer. L'intégrité territoriale du Liban et la sécurité d'Israël doivent être respectées. Quant à l'Iran, il lui est demandé d'user de toute son influence auprès des groupes fondamentalistes pour ne pas faire obstacle au processus de paix.

Processus de paix au Moyen-Orient

1995/2097(INI) - 13/05/1996

Suite à la rencontre informelle avec M. Rafic HARIRI, Premier Ministre du Liban, le Conseil a réaffirmé la volonté de l'Union d'apporter son assistance à la reconstruction du Liban. Dans ce contexte, il a chargé ses organes compétents de préparer une réponse à la démarche récente des Etats-Unis concernant le Groupe consultatif pour la reconstruction du Liban et une réunion éventuelle d'une conférence pour ce même objectif. Le Conseil a pris note du rapport de la Présidence sur le récent voyage de la Troïka au Caire, à Amman et à Beyrouth et du souhait très fort exprimé par les interlocuteurs à cette occasion concernant un rôle européen accru dans le processus de paix. Dans la perspective des délibérations que le Conseil européen de Florence pourra consacrer à la poursuite de l'objectif de la paix au Moyen-Orient, le Conseil a chargé ses organes compétents d'examiner la ligne d'action à suivre par l'Union et de lui faire rapport pour sa prochaine session des 10/11 juin.

Processus de paix au Moyen-Orient

1995/2097(INI) - 20/01/1997

Le Conseil a examiné la question du processus de paix au Moyen-Orient à la lumière d'un rapport de l'envoyé spécial de l'UE, M. Moratinos. Il salue la récente signature du protocole sur la mise en oeuvre du redéploiement israélien à Hébron en tant qu'étape importante vers l'application intégrale de l'accord intérimaire, ainsi que l'ouverture des négociations sur le statut définitif. Le Conseil rappelle la lettre par laquelle le président du Conseil a donné ses assurances au président Arafat, déclarant que l'Union européenne fera jouer tout son poids politique et moral pour assurer l'application intégrale des accords déjà conclus et continuera de s'employer activement à promouvoir et renforcer le processus de paix. Le Conseil se félicite de la contribution que l'envoyé spécial de l'UE, M. Moratinos, a été en mesure d'apporter à ce résultat, en étroite coordination avec les Etats-Unis dans leur rôle essentiel d'intermédiaire. Le Conseil souligne qu'il importe de mettre à profit la dynamique créée par l'accord de Hébron pour faire progresser dès que possible les volets syrien et libanais du processus de paix et pour donner un nouvel élan au volet multilatéral. Le Conseil souligne aussi qu'il est urgent d'améliorer la situation économique et sociale palestinienne

Processus de paix au Moyen-Orient

1995/2097(INI) - 06/12/1996